



## La Feuille Verte

Numéro 30  
JANVIER 2016

DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Siège social : 26, rue de la Cloche, B.P. 14 - 77301 Fontainebleau CEDEX

Permanences au local des Amis de la Forêt : le mardi de 10 heures à 12 heures

(sauf jours fériés et juillet/août).

En dehors de ces permanences, les messages téléphoniques sont enregistrés sur répondeur.

Tél. : 01 64 23 46 45 ● Site WEB : <http://www.aaff.fr> ● Courriel : [amisforet77300@gmail.fr](mailto:amisforet77300@gmail.fr)

### I - LES AFF ET LA FORÊT

#### L'Observatoire de la Forêt

Le bilan annuel des nuisances affectant le massif forestier confirme les tendances 2015 : sur les 80 signalements faits par des promeneurs, près de 80 % affectent la propreté de la forêt au sens large 60 % ont trait à des dépôts sauvages (encombrants, ferrailles, déchets, gravats) ; 11 % à des détritiques disséminés, 6 % à des marquages intempestifs (tags notamment). Comme le notait *La Feuille Verte* d'octobre 2015, on peut craindre que la décision prise récemment par le SMITOM de limiter le volume des dépôts des particuliers en accès gratuit aux déchetteries n'ait un impact négatif sur la propreté de la forêt. Malgré les lettres de l'ONF et de notre association à cet organisme, celui-ci n'est pas revenu sur sa décision. L'objectif de cette mesure est en effet de réduire la fraude qui consiste à faire passer des gravats liés à des activités professionnelles pour des dépôts de particuliers.

#### Dépôt en forêt : une condamnation exemplaire

L'Office national des forêts et les conseils départementaux de Seine-et-Marne et de l'Essonne se félicitent de la sanction prononcée le 29 octobre par le tribunal d'Évry. Celui-ci a condamné un usager à verser 1 500 euros d'amende pour indemniser le préjudice subi par l'ONF pour dépôt illégal d'encombrants dans la forêt des Trois-Pignons. Une décision qui marque clairement la volonté de sanctionner sévèrement les personnes désireuses d'abandonner leurs détritiques en forêt.

#### Manifestations de masse en forêt de Fontainebleau

Préoccupées par le développement des manifestations de masse en forêt – c'est-à-dire celles qui, selon le critère ONF, dépassent 300 participants – six associations attachées à la protection du massif forestier ont adressé, le 11 décembre dernier, une lettre à ce propos au préfet de Seine-et-Marne, au maire de Fontainebleau, président du comité de pilotage de « Fontainebleau, forêt d'Exception » et au directeur interdépartemental de l'ONF. Les six associations signataires sont : l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, le Coderando 77, Les Sylvains randonneurs, France Nature Environnement 77, le Cosiroc et les AFF. Ces associations souhaitent que les manifestations initiées par des associations locales soient prévues « dans le respect strict de certaines conditions : un *numerus clausus* variable selon le type de la manifestation et son impact, un *numerus clausus* sur l'année, une répartition temporelle et spatiale raisonnée. S'agissant des manifestations prévues au Grand Parquet par des organisations ou associations sans but lucratif, elles ne soulèvent pas de problème particulier tant qu'elles restent à l'intérieur du périmètre concédé. En revanche, les compétitions sportives de grande ampleur organisées par des sociétés à caractère commercial qui pourraient se pro-

longer en forêt, comme celles envisagées par Amaury Sport Organisation, nous paraissent inacceptables. Elles n'ont pas leur place dans ce massif forestier emblématique qui n'a pas vocation à accueillir de telles manifestations. Il est à noter qu'ASO a renoncé à organiser un « Salon du VTT » en avril 2016 comme il l'avait envisagé.

## Comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de Fontainebleau

Le comité, présidé par le préfet de Seine-et-Marne, a examiné le 18 décembre 2015 le dossier des ajustements envisagés au périmètre de la forêt de Protection. L'Association a confirmé sa position (*cf La Feuille Verte* d'octobre 2015), en soulignant que de tels ajustements ne devaient être qu'exceptionnels, ne porter que sur des surfaces limitées et devaient être compensés. En définitive, elle a accepté les ajustements mineurs qui visaient à redresser des anomalies à la définition initiale du périmètre, à régulariser des situations de fait ou à améliorer la sécurité routière (mise en place de giratoires). Elle a exprimé ses réserves sur plusieurs projets qui lui semblaient empiéter de façon injustifiée sur le périmètre de la forêt, notamment des demandes liées à l'aménagement du quartier du Bas-Bréau de Fontainebleau ou du site de « La piscine de la forêt ». Au titre des points divers de l'ordre du jour, l'Association a également demandé que les problèmes posés par l'organisation de manifestations de masse en forêt de Fontainebleau soient examinés à la prochaine réunion du comité.

## II – LA VIE DE L'ASSOCIATION

### Une sortie éducative et artistique en forêt

La sortie a été organisée par Mme Catherine Bettinelli, professeur des écoles à l'école Alfred-Binet de Samois-sur-Seine, le mercredi 6 janvier 2016.

Une fois en forêt, la classe de CE2-CM1 a été divisée en 8 groupes de 3 à 4 enfants, encadrés par des parents d'élèves. Chaque groupe devait réaliser une production artistique à partir du travail fait en classe sur le poème de Jacques Prévert *Pour faire le portrait d'un oiseau*.

Deux bénévoles des AFF sont intervenus au cours de cette sortie. Jean-Claude Polton a présenté les arbres et les roches de la parcelle, puis Jean-Louis Camisuli a parlé des oiseaux de la forêt. Comme ces derniers tardaient à venir – sans doute à cause des bavardages des enfants – une prompt connexion Internet a permis d'entendre leurs chants.

### Programme des promenades pour le premier semestre 2016

Le programme des promenades pour le premier semestre 2016 vient d'être publié. Au total 16 promenades sont prévues. Pour les trois premiers mois, les thèmes choisis sont les suivants :

« Sur le chemin des carriers » (21 février) qui conduira cette année les participants au rocher de la Salamandre ;

« Le rocher des Demoiselles : une carte du tendre forestière » (6 mars) ;

« Inscriptions méconnues de la forêt » (13 mars) ;

« La géologie des Trois-Pignons » (20 mars) ;

« Dessiner la forêt » ( 2 avril) ;

« Utilisation et valorisation du bois de chêne en forêt de Fontainebleau » (9 avril) ;

« La peinture de paysage, de la fin du Moyen Age au *Land Art* » (10 avril) ;

« Que sont devenus les sites représentés en cartes postales ? » (17 avril) ;

« La forêt de la Commanderie » (24 avril).

Ces promenades ont lieu le samedi ou le dimanche. Toutes les informations, notamment sur les thèmes abordés et la date et heure des rendez-vous, sont disponibles sur le site de l'Association.

## Plan d'aménagement de la forêt

Après de nombreuses réunions de concertation auxquelles l'Association a participé, le rapporteur, Sylvain Ducroux, a diffusé le 20 novembre un document qui constitue une étude tout à fait remarquable et complète de l'état des forêts de Fontainebleau et des Trois-Pignons, et des enjeux concernant leurs principales fonctions ; il propose des orientations de gestion pour la période 2016-2035 particulièrement bien argumentées et auxquelles les AFF souscrivent globalement. Il est à remarquer que pour la première fois, et à la demande de notre Association, des développements importants sont consacrés à la fonction sociale du massif forestier, notamment à l'accueil du public. Il a été noté en particulier le souci de l'ONF d'assurer la sauvegarde voire l'amélioration des paysages. Au titre de l'état des lieux, ce document souligne en particulier une progression des signes de dépérissement de nombreux peuplements et une extension naturelle du pin sylvestre. S'agissant des propositions de gestion, l'Association a fait valoir que l'extension des traitements irréguliers – qui affecteraient 12 262 hectares contre 5 888 hectares seulement traités en futaie régulière – présenterait des risques considérables. Il serait plus prudent de ne pas étendre le traitement irrégulier sur des surfaces aussi importantes. S'agissant des objectifs de fonction sociale, l'Association a rappelé son attachement à ce que les sentiers pédestres soient exclusivement réservés aux marcheurs et que l'interdiction actuelle soit bien rappelée dans le document d'aménagement. Quant à la fonction écologique, il est rappelé notre souhait de préservation de la biodiversité d'autant plus justifié que la forêt dispose d'une variété exceptionnelle de biotopes et d'écosystèmes. Ce plan d'aménagement devrait être soumis à l'approbation conjointe des ministres de l'Agriculture et de celui de l'Écologie dans le courant de l'année 2016. Ces commentaires ne sont que le résumé du texte exprimant notre position : la version intégrale de celui-ci est consultable sur le site de l'Association.

## III – LES RELATIONS EXTÉRIEURES

### Seine-et-Marne Tourisme

Le président de l'Association a rencontré la nouvelle directrice de Seine-et-Marne Tourisme, Mme Florence Bruaux, qui vient de prendre ses fonctions. Il a confirmé la volonté de notre association de poursuivre sa coopération avec cet organisme départemental, en vue de promouvoir le tourisme dans le Sud seino-marnais. Cette coopération continuera à prendre plusieurs formes : organisation de promenades en partenariat ; informations sur les activités des AFF, notamment les promenades, dans les documents publiés par Seine et Marne Tourisme ; mise à disposition de l'Association de la salle du Centre d'écotourisme pour des expositions ou des conférences ; articles dans *La Voix de la Forêt* sur les sites remarquables ou des sujets culturels ; participation au « plan d'action impressionnisme » dont le département est partenaire.

### Un article de *Bike Magazine*

À la demande du rédacteur en chef de *Bike Magazine*, le président a été interviewé sur la position des AFF. Un résumé en a été donné dans la rubrique « Opinion » du numéro 150 (décembre 2015-janvier 2016), intitulée « La pratique du VTT est-elle danger ? ». Ce questionnement était de nature générale, mais s'appliquait plus spécialement à la forêt de Fontainebleau. Il faisait suite à une motion de l'association Moutain Bikers Fondation (MBF) très polémique. On peut lire sur le site de MBF que « Les AFF n'hésitent pas à utiliser le mensonge pour créer des lois pourtant non existantes et les assener dans la tête des usagers de la forêt : interdiction de circuler sur les sentiers Bleus, Jaunes et GR réservés aux piétons ». On rappellera simplement que cette interdiction, affichée à de nombreux emplacements dans la forêt, relève d'une décision de l'ONF.

Dans son point de vue, notre président faisait valoir que « La forêt de Fontainebleau est une forêt fragile, emblématique. Elle est couverte par de nombreux systèmes de protection, les « vététistes » sont

des usagers parmi d'autres. Ils sont les bienvenus à condition qu'ils respectent les règles. Les sentiers pédestres sont interdits à la circulation des vélos comme à celle des cavaliers. Les cavaliers respectent ces interdictions, les « vététistes » un peu moins. Quand une manifestation prévoyant plusieurs milliers de VTT sur quelques jours se profile, nous estimons que celle-ci est incompatible avec le massif forestier de Fontainebleau». Il concluait en proposant la création de sentiers dédiés pour les vététistes.

Dans la même rubrique, le président de MBF explique que son association intervient « de plus en plus souvent autour d'objections faites à la création de manifestations ou de sentiers permanents pour la pratique du VTT.» Évoquant l'évènement « MB Race », il estime que « celui-ci a montré que le passage des VTT était positif pour la faune et la flore. Le cas de Fontainebleau est différent. Les Amis de la forêt est très puissante. Parce qu'elle entretient (très bien d'ailleurs) les chemins elle pense que ceux-ci sont sa propriété, et elle donne la priorité aux marcheurs. Nous avons été obligés de rédiger cette motion pour essayer de travailler de manière intelligente ». Un troisième intervenant, se présentant comme « vététiste » en forêt de Fontainebleau s'exprime très directement : bien que conscient de « l'interdiction aux "vététistes" pour l'accès aux sentiers pédestres, mais nous y accédons quand même. La raison tient dans le fait que ce sont les seuls chemins techniquement intéressants pour notre pratique ». Pour sa part le magazine concluait sagement que « à Fontainebleau comme ailleurs, la clef du succès, c'est l'entente. Retenons le caractère exceptionnel de cette forêt francilienne et œuvrons pour que tous les pratiquants puissent profiter pleinement de leur environnement ».

### IV – BRÈVES

- À l'invitation de l'association Brie Gâtinais Cyclotouriste, les AFF seront présents à la 8<sup>e</sup> édition de la randonnée annuelle en forêt de Fontainebleau.
- Une lettre d'information, intitulée AFF INFO, diffusée en tant que de besoin, complètera les informations de *La Feuille Verte*. Elle vise en particulier à faire connaître les manifestations des associations amies ou les évènements qui peuvent intéresser les amoureux des forêts.
- Le site Web est en constante amélioration. Vous pourrez trouver maintenant, pour chaque sentier, les informations essentielles et les endroits les plus remarquables.
- La croix de Guise, située sur la route Ronde s'est écroulée. De fait, le bois de la croix était vermoulu et la façon dont elle est tombée exclut un acte malveillant. Elle sera naturellement remise en place par l'ONF après restauration.
- L'association des Amis de la forêt de Soignes, avec laquelle notre Association est jumelée, vient d'achever le travail d'identification des arbres remarquables de ce très beau massif forestier qui se situe aux portes de Bruxelles. Les méthodes utilisées pour leur identification et leur marquage sont assez comparables aux nôtres. On observera cependant la distinction faite entre arbres remarquables proprement dits et arbres curieux. Au total 91 arbres ont été identifiés pour la première catégorie, 53 pour la seconde. Les résultats de ce travail sont consultables sur le site : [arbres-inventaire.irisnet.be](http://arbres-inventaire.irisnet.be)
- De nouveaux panneaux routiers ont été disposés par la direction des Routes du département, en concertation avec l'ONF, indiquant que les « animaux ne sont pas que sur les panneaux ». Une silhouette de sanglier et une de cerf y figurent. Ils visent à alerter les automobilistes sur le danger que présente la traversée de la grande faune. Leur mise en place répond à un des souhaits des AFF : nous remercions la direction des Routes de cette initiative bienvenue.